



**Motion de soutien aux camarades
réprimé-e-s
de l'action du 10 janvier 2020**

Non à la répression !

**Non à la criminalisation du
mouvement social et syndical !**

Dans le cadre de la légitime mobilisation contre la casse du système de retraite, une action pacifique s'est déroulée le 10 janvier dernier au dépôt de l'entreprise Kéolis Nancy. Cette action a été immédiatement empêchée par la police aboutissant à l'arrestation puis à la mise en garde à vue de deux militants.

Par la suite, 11 autres militants (CGT, Sud-Solidaires, FSU, Gilets Jaunes et Front Social ou non organisés) ont reçu des convocations pour des auditions par la police à compter du 25 mai 2020 dans le cadre d'une procédure pour des faits « d'entrave concertée et avec violence ou voie de fait à l'exercice de la liberté du travail »

Dans leurs communiqués respectifs, les deux principales organisations syndicales de l'entreprise ([CGT](#) et [Solidaires Transports](#)) affirment que cette action n'a pas eu d'incidence sur le fonctionnement de l'entreprise, qu'aucune violence ni pression n'ont été exercées à l'encontre des salarié-e-s, qu'aucun-e salarié-e n'a été empêché-e de faire son travail.

Depuis 3 ans, nous constatons une recrudescence de la répression ciblée contre les militants syndicaux et contre toutes formes de contestations sociales. A Melle, dans les Deux-Sèvres, trois professeurs ont été suspendu.e.s 4 mois pour avoir manifesté contre la réforme du bac.

Nous n'acceptons pas la criminalisation politique du mouvement social et syndical. Nous refusons la répression à l'encontre de tou.te.s militant-e-s ciblé-e-s. C'est pourquoi, nous, militant.e.s FSU du Pays-Haut, leur apportons tout notre soutien et exigeons l'abandon immédiat de toutes les procédures les concernant.

Longwy, le 29 mai 2020

Les militants FSU du Pays-Haut